

eDépartement du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 18.11.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Hervé DIEBOLD - Jean-Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Doria BOUDJI
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 novembre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 27 novembre 2025

Le Maire, Béatrice BULOU



5. Finances : admission en non-valeur

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 5 avec procuration

Le comptable public demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur les exercices suivants :

- 2022 : 269,72 €
- 2023 : 796,50 €
- 2025 : 0,01 €

Soit un montant total de 1 066,23 €

Ce montant correspond à des impayés de petits montants qui sont inférieurs au seuil de poursuite et à des actes de recouvrement infructueux. Le trésorier les propose par suite en admission en non-valeur.

Madame le Maire, après étude de chaque situation, propose de retenir :

- 2022 : 183,24 €
- 2023 : 0 €
- 2025 : 0,01 €

Soit un montant total de 183,25 €

Il fera l'objet d'un mandat au compte 6541, après traitement de la DM n°3.

Pour rappel, l'admission en non-valeur décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable qui peut toujours être poursuivi en cas de retour à meilleure fortune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables visées ci-dessus, pour un montant total de 183,25 €.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 27 novembre 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI